




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-126**

**Séance publique du**

**12 mars 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180312- lmc1130169-DE-1-1
Date de signature : 14/03/2018
Date de réception : mercredi 14 mars 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACCUEILS GARDERIES- ACTIVITES PERISCOLAIRES- MODIFICATION DES TARIFS**

Le 12 mars 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/03/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Dominique AUGÉY à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction de la Vie Scolaire

**Nomenclature : 8.1**  
Enseignement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 MARS 2018

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte DEVESA

**Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES**

**OBJET** : ACCUEILS GARDERIES- ACTIVITES PERISCOLAIRES- MODIFICATION DES TARIFS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération N°2011-583 du 23 mai 2011, il a été décidé la mise en place du paiement trimestriel des garderies matin et soir pour les écoles primaires (maternelles + élémentaires) de la Ville.

Par arrêté N°1035 du 27 juin 2011, il a été institué une régie de recettes auprès de la Direction des Affaires Scolaires.

Par délibération N°2015-255 du 20 avril 2015, il a été décidé de la modification des tarifs et des règlements des accueils garderie et activités périscolaires.

Par délibération N°2015-262 du 08 juin 2015, il a été décidé de l'ajout d'une grille tarifaire complémentaire pour les services d'accueils garderies périscolaires du matin et du soir.

A la rentrée scolaire 2018-2019, les différents accueils périscolaires sont réorganisés dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) à Aix en Provence à partir de la prochaine année scolaire.

Les temps périscolaires se différencieront comme suit :

- les accueils garderies avec la participation financière des familles,
  - le matin : entre 7h30 et 8h30 (1 heure),
  - le soir, modification de l'horaire : entre 16h30 et 17h45 (1h15)
- le temps d'interclasse (pause méridienne) qui se subdivise en deux temps :
  - un temps de repas et de surveillance (cantine), avec la participation financière des familles

un temps d'animation éducative pris en charge financièrement par la Ville (POIVRE) proposé aujourd'hui au moins une heure par semaine à chaque enfant des écoles élémentaires.

Voir tableau récapitulatif des périodes des accueils garderies avec la participation financière des familles en **ANNEXE 1**

Il convient donc de réviser le montant de la participation des familles aux frais qui constituent les droits d'inscription à ces services.

Le principe de l'inscription à ces services indépendamment les uns des autres, d'une cotisation forfaitaire trimestrielle uniquement (non proratisable à la fréquentation), en conservant une tarification modulée en fonction du nombre de jours d'inscription par semaine pour les garderies du matin et du soir est maintenu.

Voir tableau récapitulatif des droits d'inscription en **ANNEXE 2**

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce rapport et ses annexes.
- **DECIDER** à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, de la modification des droits d'inscription aux services périscolaires, mis en place sous la forme d'une cotisation forfaitaire trimestrielle.
- **DIRE** que ces droits seront fixés selon le tableau en **annexe 2**
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à faire recette des sommes correspondantes sur la ligne budgétaire 92213-7067

DL.2018-126 - ACCUEILS GARDERIES- ACTIVITES PERISCOLAIRES- MODIFICATION DES TARIFS-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

ANNEXE 1  
A LA DELIBERATION ACCUEILS GARDERIES- ACTIVITES PERISCOLAIRES-  
MODIFICATION DES TARIFS

Tableau récapitulatif des accueils garderies municipaux avec la participation financière des familles:

<b>Écoles maternelles et élémentaires</b>	Garderie du matin	Garderie du soir (et ou étude en élémentaire)
Nombre de jours par semaine	4	4
Horaires	7h30 à 8h30	16h30 à 17h45
nombre d'heures par semaine	4	5
Nombre d'heures par an (pour 35 semaines)	140	175

ANNEXE 2  
A LA DELIBERATION ACCUEILS GARDERIES- ACTIVITES PERISCOLAIRES-  
MODIFICATION DES TARIFS

<b>Écoles maternelles et élémentaires</b>	<b>1er Trimestre</b> <i>septembre à décembre</i>	<b>2ème Trimestre</b> <i>janvier à mars</i>	<b>3ème Trimestre</b> <i>avril à juillet</i>
<b>Garderie du matin</b> de 7h30 à 8h30 <i>(1h x 4 jours/semaine)</i>	tarif n°1 56 euros	tarif n° 5 42 euros	tarif n° 9 42 euros
<b>Garderie du matin</b> de 7h30 à 8h30 <i>(1h x 3 jours/semaine)</i>	tarif n°2 42 euros	tarif n°6 32 euros	tarif n°10 32 euros
<b>Garderie du matin</b> de 7h30 à 8h30 <i>(1h x 2 jours/semaine)</i>	tarif n°3 28 euros	tarif n°7 22 euros	tarif n°11 22 euros
<b>Garderie du matin</b> de 7h30 à 8h30 <i>(1h x 1 jour/semaine)</i>	tarif n°4 14 euros	tarif n°8 11 euros	tarif n°12 11 euros
<b>Garderie du soir</b> de 16h30 à 17h45 <i>(1h15 x 4 jours/semaine)</i>	tarif n°13 70 euros	tarif n°17 55 euros	tarif n°21 55 euros
<b>Garderie du soir</b> de 16h30 à 17h45 <i>(1h 15 x 3 jours/semaine)</i>	tarif n°14 53 euros	tarif n°18 41 euros	tarif n°22 41 euros
<b>Garderie du soir</b> de 16h30 à 17h45 <i>(1h15 x 2 jours/semaine)</i>	tarif n°15 35 euros	tarif n°19 28 euros	tarif n°23 28 euros
<b>Garderie du soir</b> de 16h30 à 17h45 <i>(1h15 x 1 jour/semaine)</i>	tarif n°16 18 euros	tarif n°20 14 euros	tarif n°24 14 euros